

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 17

Artikel: Tessin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

La Suisse alémanique et le suffrage féminin

En Argovie : le 22 janvier, le député Hohlf, de Baden, développa, au Grand Conseil, une motion demandant une modification constitutionnelle qui rende possible l'introduction du suffrage féminin en matière cantonale. Le Conseil d'Etat se déclarant prêt à l'accepter, la motion, après une assez longue discussion, fut adoptée par 88 voix contre 48.

A Berne : le comité d'action pour la collaboration des femmes à la vie de la commune avait remis au Conseil d'Etat une requête demandant que de nouvelles propositions, concernant l'introduction du suffrage féminin communal facultatif soient présentées. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se déclare en principe d'accord.

Les très nombreuses lois et ordonnances déjà en travail et le calendrier très chargé des votations ne permettent cependant pas de prévoir, dès maintenant, à quel moment

cet objet pourra être traité. Le comité d'action se propose d'attendre les prochaines élections au Grand Conseil pour aller de l'avant et, en attendant, il s'adresse aux femmes, pour les inviter à participer à un concours : « ce qu'il y aurait encore à faire dans ma commune ». Dernier délai de réponse: 31 juillet 1962.

A Zurich : les groupements féminins politiques du canton de Zurich, les Centres de liaison de Zurich et Winterthur, les sections du suffrage de Zurich, Winterthur et Zurich-Obereidland ont lancé une pétition signée par 31 118 hommes et femmes.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sont instamment priés de traiter les motions concernant les droits politiques des femmes, présentées au cours des huit dernières années, dont aussi l'initiative du Conseil municipal (Stadtrat) de Zurich.

ESPAGNE

Egalité des droits sociaux reconnue

(ASF) — Un décret du ministère espagnol du travail reconnaît aux femmes les mêmes droits sociaux qu'aux hommes. Toute femme espagnole aura le droit au « salaire égal à rendement égal », stipule ce décret qui souligne que désormais « les femmes espagnoles pourront également contracter des accords de travail et des contrats collectifs et poursuivre le cas échéant leur employeur devant les tribunaux sans autorisation maritale ». Le décret prévoit en outre que la femme espagnole pourra choisir, en cas de mariage, de continuer ou d'abandonner son emploi avec une indemnisation préalable. En outre, un délai de cinq ans maximum lui est accordé pour reprendre l'emploi qu'elle aurait abandonné en se mariant.

PARIS

CLUB INTERNATIONAL FÉMININ DE LOISIRS ET D'ENTRAÏDE

Premier Congrès international de la Fédération internationale culturelle féminine Paris, du samedi 7 avril au mercredi 11 avril

Thème : L'éducation des adultes et les échanges culturels peuvent-ils contribuer à atténuer les tensions internationales ? et, dans l'affirmative, de quelle manière ? (Question se rapportant à la Conférence mondiale de Montréal, 1960).

Samedi 7 avril, Vernissage de la 7^e Exposition de peinture-sculpture-tapisserie du Club International féminin (Musée d'Art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson).

Dimanche 8 avril, les châteaux de l'île de France, en car : visite offerte par le Haut-Commissariat au tourisme.

Lundi 9 avril, ouverture du premier congrès de la Fédération (maison de l'UNESCO, place Fontenoy). Déjeuner au restaurant de l'UNESCO. Visite de l'UNESCO. **Table ronde** sur les exposés de la matinée et les possibilités d'action des Associations fédérées. Conférence avec projection sur **Les plus jolies demeures et les paysages de France**, offerte par le Haut-Commissariat au tourisme.

Mardi 10 avril, visite du Palais du Luxembourg. Première assemblée générale de la Fédération internationale des associations culturelles féminines. Réception à l'ambassade d'Allemagne.

Mercredi 11 avril, visite officielle de l'Exposition du Club international féminin (seuls les membres du club et les artistes peuvent assister à cette visite, en dehors des personnalités). Visite guidée du Musée du Louvre. Dîner à l'assemblée nationale (restaurant rue de Bourgogne) seront présentes les délégations des différents pays.

Renseignements pratiques : aucune des manifestations annoncées dans le programme n'est payante (en dehors des repas). A part le déjeuner à l'Unesco (12 fr.) et le dîner à l'Assemblée nationale (20 fr.) on peut prendre ses repas où on veut. S'inscrire d'urgence si l'on n'habite pas Paris, la carte de congressiste donne droit à 20% de réduction sur les Chemins de fer français. L'Hôtel Burgundy, 8, rue Duphot, Paris, fait une réduction de 8% aux congressistes.

Calicoes

Trousseaux - Blanc
Bas - Lingerie
Bonneterie
Fallowers

14-16, rue de Rive - Tél. 25 01 31

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève



Involontaire confusion

Dans la liste des candidates au Grand Conseil de notre dernier numéro, une erreur involontaire s'est produite, dont a été victime Mme Cattani-Brun, de Pully. Nous disions d'elle : avocate, docteur en droit, veuve, deux enfants. Il fallait lire « veuve de Leonardo, avocat, docteur en droit ». Comme nous avions décidé de ne pas parler des maris des candidates, le nom de « Leonardo » est tombé. Les amis et connaissances de Mme Cattani auront, nous l'espérons, rectifié d'eux-mêmes.

Expert pour pays en voie de développement

Mlle A. Salina, de Vucheryns, spécialiste pour l'enseignement ménager et le travail social, a été nommée expert à Brazzaville (Congo) par les Nations Unies. Apparemment elle avait travaillé pour l'Unesco en Afghanistan et au Vietnam.

Une retraite à Radio Lausanne

Angèle Golay, première speakerine de Radio Lausanne, a pris sa retraite après 31 années de service ; seule l'émission du « disque préféré de l'auditeur » (2000 lettres avant chaque émission !) bénéficiera encore de sa collaboration. Jusqu'en 1939, Mlle Golay fut la seule et unique speakerine de Lausanne. Les années de guerre réclamant des hommes pour ce service, elle s'occupa de la coordination des émissions et des décors sonores, tâche beaucoup plus compliquée et difficile alors qu'aujourd'hui.

Pour occuper les loisirs de la retraite, Angèle Golay espère pouvoir reprendre la peinture, qui a toujours été son « hobby » et dans lequel elle a déjà connu des succès.

Une nouvelle greffier-substitut

Mme Alice Vuillemin, à Sainte-Croix, a été nommée greffier-substitut de la justice de paix du cercle de Sainte-Croix, pour remplacer M. Ferdinand Paththey, démissionnaire, à fin décembre 1961.

La situation des veuves mères de famille

Le 24 janvier s'est fêté, à Rolle, selon la tradition pour le parti majoritaire, par une choucroute garnie.

Après un exposé fort intéressant de M. Michel Jaccard, et les propos d'usage des autorités, Mme Vve Armand Fazan prit la parole et rendit attentif son auditoire à la situation de la mère de famille mise tout à coup, par le décès du conjoint, devant des responsabilités qu'elle n'avait point imaginées. Mme Fazan demanda aux messieurs présents un peu de compréhension et de bienveillance, pour celles que le sort a frappées et rendit hommage au suffrage féminin qui leur permet de faire entendre leur voix.

Mme Fazan, qui est l'une des quatre conseillères communales nommées à Rolle, fut très applaudie.

J. Y.

MORGES

A la municipalité

Dans sa séance du 3 janvier, la municipalité de Morges a nommé à la commission scolaire : Mmes Rose Clarer et Isabelle Vitte, à la commission d'assistance : Mlle Emilie André, Mlle Liliane Brissant, Mlle Yvonne Paris, Mme Odette Schneider, secrétaire : Mlle Nancy Maué, assistante sociale, et à la commission de garde des baignes du lac : Mme Yvonne Delapraz et Mlle Emma Glyray.

Une belle réalisation

Le groupe des citoyennes de Vevy-La Tour-de-Peilz a décidé de faire construire un immeuble de sept logements, à loyers modérés, en Gérénez, à La Tour-de-Peilz, à l'intention de femmes de conditions modestes.

Les anciennes Marcellines

L'Assemblée des anciennes élèves de l'École ménagère rurale de Marcellin a fêté sa directrice, Mlle M. Badoux, depuis 25 ans au service de l'École ménagère de Marcellin, laquelle a exhorté sa joie de la construction d'une nouvelle école, plus pratique et plus moderne, invité ses anciennes élèves à faire de la propagande pour leur école et engagé les jeunes à suivre ses cours. En témoignage de reconnaissance, l'association a remis à Mlle Badoux une cruche à eau en étain.

MEMENTO

Union des femmes de Lausanne : séance du jeudi 12 avril au Carillon, Terreaux 22. Mlle Huguette Chausson parlera du Dr Mathias Mayor.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants

Tout pour le bureau



Exposition permanente de meubles et machines de bureau

Le Lyceum-Club

Le fait le plus marquant de la vie du Lyceum-Club de Lausanne, l'an passé, fut le départ du n° 29 de la rue de Bourg pour s'installer un peu plus bas, au n° 15. M. Claude Jaccottet, architecte à Lausanne, a su disposer très judicieusement l'espace mis à la disposition des Lycéennes.

Le comité a été composé de Mlle J. de Crousaz, présidente d'honneur, Mmes S. Jaccottet-Dubois, présidente, I. Schwarz, vice-présidente, L. Urwyler, trésorière, E. Rey et Ch. Huber, secrétaires. Mmes Suzanne Piquet préside la section des lettres, Stella Zbinden, celle de la musique, Mireille Monod, les beaux-arts, Simone Gerber, la Compagnie du Lyceum, Kaesermann et Yaux, la section sociale. Mme Gerber déplaça le départ de Sarah Pasqui, engagée par le Casino-Théâtre de Genève : c'est une artiste qu'il sera difficile de remplacer.

Indispensables à la vie moderne, les Aides familiales

En Suisse alémanique, la profession est organisée depuis les débuts du siècle. La Romanie possède de nombreux services régionaux, mais le plus souvent ils se voient dépassés par leur tâche. Leur personnel n'est pas assez nombreux à Zurich, on compte une aide pour 1500 habitants. A Lausanne : une pour 10 000 habitants...)

Et pourtant, elles sont indispensables. Autrefois, les conditions d'existence dans notre pays rendaient superflue l'intervention d'aides qualifiées : les familles recueillaient un vieux père isolé, les voisins se préoccupaient davantage d'une famille en difficulté, on avait du temps et davantage de place dans les maisons pour le devoir de solidarité. Aujourd'hui, l'exiguïté des demeures, le rythme fiévreux de la vie et le nombre croissant de maitresses de maison appelées hors du foyer par l'exercice d'un métier rendent souvent irréaliste ce geste de solidarité. Alors?...)

Alors, les aides familiales proposent leur secours. Engagées par un service régional, elles sont envoyées dans les foyers où une mère de famille est absente ou malade, chez les convalescents ou les malades chroniques, chez les vieillards. Elles travaillent à la journée ou à l'heure, sont la « maman de secours », le sourire, la main diligente qui vient remettre la maison en ordre, faire des emplettes, repasser, repasser, repasser un paqueret... Elles ont appris leur métier dans l'une des écoles du pays (six mois de cours, six à douze mois de stages rémunérés) et gagnent leur vie (salaire mensuel minimum : 430 fr., augmentations régulières) en rendant d'inappréciables services à autrui. De ce fait, elles sont heureuses d'être ce qu'elles sont, les aides familiales.

R. S.

Union lausannoise des Services d'aide familiale

L'Union lausannoise des Services d'aide familiale a tenu sa sixième assemblée générale, sous la présidence de Mme M. Kaelin, en présence de M. P. Vuillemin, directeur des Œuvres sociales de la ville.

Les douze aides familiales (quatre pour chaque service) travaillant sur la place de Lausanne ont fourni, l'an passé, 21 827 heures de travail, visité 605 foyers, dont 279 (46%) nouveaux, ce qui prouve l'utilité des services d'aide familiale.

Les finances sont saines ; le secrétariat regrette de ne pouvoir, faute de personnel suffisant prendre en charge nombre de cas intéressants. Aucun des trois services de l'Union lausannoise ne peut engager une nouvelle aide sans aller au-devant d'un déficit certain de plusieurs milliers de francs.



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant les bons de garantie des

Pâtes de Rolle

FRAISSE & C^o

TEINTURIERS GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 85
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 89
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 87

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

LA MAISON RENOMMÉE POUR SON GRAND CHOIX DE TRICOTS ET LAINES

A TRICOTER



CONFECTION JERSEY ALPINIT - HANRO